

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
1 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 20 Novembre.

Nous publions plus loin une *Revue des Journaux*, contenant divers articles sur la grande séance du 15 novembre.

A la suite de cette séance, une sorte de détente s'est produite dans la situation, une première étape était faite; on s'est reposé... pour 48 heures.

Le ministère a donné naturellement sa démission; mais, comme on le sait, la nouvelle n'en a pas été publiée encore par le *Journal officiel*. On cherche, en effet, des combinaisons, et on ne s'arrête à aucune. Il y en a trois en discussion.

La première tend à la formation d'un cabinet pris dans le groupe constitutionnel du Sénat.

Si cette combinaison n'aboutit pas, le Maréchal n'étant pas dans l'intention de s'adresser à aucun des groupes de la gauche, se retournerait vers les droites et chercherait, dans leur sein, les éléments soit d'un ministère d'affaires, soit d'un ministère de résistance.

Dans le premier cas, ce serait la reprise du ministère dont, il y a quelques jours, M. Poyer-Quertier avait accepté le mandat de grouper les éléments. On dit, toutefois, qu'un autre que lui en prendrait la présidence, et le nom de M. Daru est de nouveau mis en avant.

Quant au ministère de résistance, l'éventualité n'en a, jusqu'à présent, été qu'indirectement envisagée. L'élément militaire entrerait dans sa composition pour une part importante, prépondérante même.

En attendant, qu'on sorte de ce dédale d'indécision et de contradiction, un grave incident s'est produit au Sénat.

(Voir plus loin).

M. le comte de Montalivet a adressé la lettre suivante à M. de Fourtou, ministre de l'intérieur :

Paris, 15 novembre.

Monsieurs le ministre,

Dans la séance d'hier, vous avez invoqué le nom de Casimir Périer et le mien, en citant une phrase et un mot qui vous faisaient espérer le bénéfice des circonstances atténuantes. Vous aviez la prétention de faire considérer les anciens ministres du gouvernement de 1830 comme ayant voulu et pratiqué le déplorable et fatal principe de « la candidature officielle. »

Je ne saurais le permettre.

Déjà un petit-fils, digne de son aïeul, a répondu pour Casimir Périer, en citant d'admirables fragments de ses circulaires ministérielles.

Pour ma part, vous m'avez attribué un mot. Ce mot, je l'ai en vain cherché, suivant vos propres indications, dans mon discours sur l'amendement de M. de Saint-Albin, discours d'où vous avez extrait quelques lambeaux, en les altérant. L'expression de candidature officielle placée par vous dans ma bouche aurait-elle donc été fabriquée? Si le mot n'y est pas, l'idée y est encore moins.

Non, monsieur, vous n'avez pu reconnaître votre candidature officielle dans nos candidatures ministérielles. Vous avez toutes les archives, toutes les correspondances, toutes les circulaires des quatre ministres de l'intérieur ayant présidé aux six élections générales de 1831 à 1846; trouvez quelque part un seul candidat du roi, du chef de l'Etat; trouvez un seul magistrat condamné au rôle d'agent

électoral; montrez-nous quelque part la confusion de la religion et de la politique provoquée ou acceptée par le gouvernement; montrez-nous la circulation et la vente des feuilles publiques entravées ou supprimées pendant que les journaux dévoués au ministère jouissaient de la plus grande liberté de transport et pouvaient prendre les plus scandaleuses licences de rédaction; montrez-nous enfin la calomnie s'étalant officiellement dans toutes les communes, à la porte des mairies, et souvent à la porte des églises.

Je recommande à ce sujet un souvenir à M. le ministre de l'intérieur. Casimir Périer, parlant un jour du haut de la tribune pour ses amis, comme pour les fonctionnaires publics, leur disait : « Dans les luttes politiques ne cherchez jamais à dénigrer vos adversaires ce serait abaisser la France elle-même. » Voilà ce qu'on aurait lu dans le *Bulletin des Communes* du gouvernement de 1830 si cette publication si violemment et si outrageusement détournée par vous de son objet eût existé à cette époque.

Nulle part, entendez-le bien, monsieur le ministre, nulle part vous ne rencontrerez la moindre trace de ces incroyables principes voulus, proclamés et pratiqués par vous, de ces principes que vous maintenez encore à tout prix, au moment même où l'éclatante manifestation du suffrage universel a prononcé leur condamnation avec une puissance doublée par les obstacles mêmes dont on avait environné la conscience publique.

Je proteste donc, monsieur le ministre, contre une assimilation aussi injustifiable qu'humiliante: je proteste au nom de Casimir Périer, de Thiers, de Duchâtel et au mien, avec toute l'autorité de l'histoire, avec le sentiment profond de notre honneur politique et de notre immuable fidélité aux idées libérales.

Recevez, Monsieur le ministre,.....

MONTALIVET.

M. Barthélemy Saint-Hilaire adresse la lettre suivante :

Paris, rue d'Astorg, 29 bis, 15 novembre.

Monsieur le rédacteur,

Parmi tant d'assertions étonnantes du discours de M. le ministre de l'intérieur, je trouve celle-ci, que je dois relever parce qu'elle m'est personnelle :

« Tout le monde sait que les lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire étaient l'intervention » obligée du gouvernement dans toutes les élections. »

Je veux rester poli envers M. le ministre qui l'est si peu à mon égard, en me calomniant; mais je dois lui opposer la dénégation la plus formelle et le mettre au défi de citer une seule élection où je sois intervenu. Mes lettres ont eu un tout autre objet et M. de Fourtou devrait le savoir mieux que personne, puisqu'il a eu l'honneur d'être le ministre de M. Thiers.

J'attends sa réponse.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,  
Sénateur.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 16 novembre.

Suite de la vérification des pouvoirs.

A trois reprises, la Chambre a validé des élections faites après apposition d'affiches blanches. Par ces décisions, qui font précédent, la majorité républicaine se montre résolue à ne pas faire peser sur les candidats la responsabilité d'affiches illégales, lorsqu'il ne s'y est pas joint d'autres illégalités.

En cela, elle fait preuve d'une grande tolérance. La question des bulletins gommés viendra, à propos de l'élection de Lectoure. Le rapport conclut à ajouter au nombre des suffrages obtenus par M. Descamps les bulletins gommés qu'a annulés la commission de recensement, et par conséquent à déclarer M. Descamps élu au premier tour de scrutin.

Séance du 17 novembre.

Option de M. Grévy pour le département du Jura.

On continue la vérification des pouvoirs.

La validation de M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat, qui a obtenu pourtant une majorité écrasante, rencontre une vive opposition sur les bancs de l'extrême gauche. Le vote de la Chambre a été ajourné.

M. Tirard demande que l'on mette à l'ordre du jour des bureaux de mardi 20 novembre, la nomination de la commission du budget. C'est une bonne pensée, car enfin le pays ne vit pas entièrement de discussions parlementaires, si belles qu'elles puissent être, de joutes oratoires, si émouvantes qu'on puisse les faire. Il vit aussi d'affaires et parmi celles qui ont un caractère public et un intérêt général, le budget occupe la première place.

La proposition de M. Tirard a été adoptée.

## SÉNAT

Séance du 16 novembre.

L'élection de M. Grandperret, faite hier à une voix de majorité, est annulée. Voici dans quelles conditions s'est produite cette annulation sur la proposition de M. Hérod :

Il y avait eu 281 votants, et comme il y avait quatre sénateurs à élire, le chiffre des voix données aux divers candidats ne pouvait excéder 1,124, à raison de quatre noms par bulletin de vote. Or, le total général des voix comptées aux candidats est de 1,125. Il y a donc là une erreur matérielle dont il est nécessaire de tenir compte. La tradition constante en pareil cas étant de retrancher une voix à chacun des candidats, M. Grandperret s'est trouvé n'avoir plus la majorité absolue, et en conséquence son élection a dû être annulée par le Sénat.

Le nouveau scrutin a été fixé au 24 novembre.

Séance du 17 novembre.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier président fait part en ces termes de la mort de M. Lanfrey :

Encore un deuil pour nous, messieurs, et aujourd'hui la mort a frappé l'un des plus jeunes, un de ceux que le Sénat devait espérer conserver pendant de longues années.

M. Lanfrey est mort. (Mouvement.)

Sa vie fut consacrée au travail.

Il laisse de nombreux ouvrages, son *Histoire de Napoléon* suffirait pour honorer son nom. (Vive approbation à gauche. — Très bien ! très bien !)

Ministre plénipotentiaire en Suisse, M. Lanfrey était membre de l'Assemblée nationale et il fut envoyé par elle au Sénat. Un même sentiment semble avoir dicté ses écrits et dominé sa carrière politique : l'amour du pays et de ses libertés. (Très bien ! très bien !)

Il était de ceux que tous les partis respectaient que tous ses collègues aimaient.

Je serai donc votre interprète en témoignant des profonds regrets que cette mort nous cause. (Assentiment sur tous les bancs.)

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au service de l'état-major.

Cette discussion est interrompue par un incident considérable que M. Audren de Kerdrel a cru devoir soulever en demandant à interpeller le gouvernement sur la résolution adoptée par la Cham-

bre des députés et tendant à constituer la Commission d'enquête électorale.

M. le président fait à ce sujet l'importante déclaration suivante :

Messieurs,

Le président du Sénat s'est préoccupé de la question de légalité de l'interpellation. M. de Kerdrel a déclaré qu'il entendait demander simplement au gouvernement quelles mesures il prescrirait à ses agents.

Dans ces limites, l'interpellation devait être acceptée par le président, qui n'aurait pas admis que, dans une mesure quelconque, on critiquât la décision prise par la Chambre des députés.

Vous n'êtes pas, messieurs, le Sénat de l'empire, et vous n'êtes pas juges de la constitutionnalité des actes de l'autre Assemblée.

Si la Chambre avait outrepassé ses pouvoirs, ce que pour ma part, je n'admets pas, le gouvernement a un moyen de procéder.

Il peut demander la dissolution. Jusqu'à là, la Chambre des députés n'est à aucun titre justiciable du Sénat. Je suppose que ces explications donneront satisfaction aux scrupules de MM. Dufaure et Jules Simon.

Réduite aux termes indiqués dans les explications de M. de Kerdrel, son interpellation reste rigoureusement parlementaire.

Avant que cette déclaration n'ait été faite, M. Dufaure avait émis l'opinion que l'interpellation de M. de Kerdrel était une *mesure révolutionnaire au premier chef*.

L'ordre du jour qui sera proposé par M. de Kerdrel est, assure-t-on, ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans la politique conservatrice du gouvernement, et décidé à maintenir les droits respectifs des pouvoirs publics, passe à l'ordre du jour. »

Le texte même de la réponse faite par M. Léon Renault à M. le duc de Broglie, qui l'avait attaqué personnellement, mérite d'être connu :

Je demande pardon à la Chambre de retenir un instant son attention sur un fait personnel, mais M. le duc de Broglie n'a pas gardé le souvenir des termes dans lesquels il s'est tout à l'heure exprimé à cette tribune.

Parlant de moi, il m'a fait l'honneur de m'appeler « son » préfet de police. Il paraît que M. le duc de Broglie m'avait comme « son » préfet de police... (Rires ironiques à gauche et au centre. — Rumeurs à droite.)

Il a dit qu'en cette qualité j'avais eu avec lui des entretiens dont il a résumé la substance.

M. le duc de Broglie n'a pas fait appel aux souvenirs que l'on a pu conserver dans la Chambre de la déposition que j'ai faite devant la commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre, nommée par la précédente Assemblée.

M. le duc de Broglie, en effet, aurait été obligé de reconnaître que j'avais, à cette époque, signalé au pays et à ses représentants deux dangers que j'estimais égaux : le péril bonapartiste... (Exclamations à droite) et le péril révolutionnaire.

A droite. — Vous avez dit « radical. »

M. Léon Renault. — Je sais que ces deux périls qui, à mes yeux, se confondent par tant de côtés, ne sont ni d'un temps ni d'un jour. Je n'ai moi, oublié ni l'un ni l'autre; et je n'ai aucun embarras à répéter aujourd'hui comme jadis qu'il



ya un péril révolutionnaire contre lequel une société doit se garder et se défendre.

J'ajoute qu'on l'accroît au lieu de l'affaiblir, quand on appelle gens de désordre et radicaux les plus honnêtes gens de ce pays.

Quoi qu'en pense M. le duc de Broglie, le parti révolutionnaire au sens véritable du mot, lorsqu'il est réduit à ses seules forces, est incapable de surmonter la résistance que la France honnête, conservatrice et libérale lui opposera toujours; mais les gouvernements qui font obstacle aux libres manifestations de la volonté nationale sont les moins capables de diriger cette résistance nécessaire. (Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche).

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

Nous sommes royalistes, et nous entendons rester royalistes. Nous sommes conservateurs, et nous entendons rester conservateurs.

S'il était possible de rétablir la Monarchie par les voies légales, nous n'hésiterions pas à le faire. S'il était possible de faire prévaloir une politique de droite par les moyens légaux, nous n'hésiterions pas davantage.

Mais telle n'est pas la situation.

La Constitution, qui est la loi du pays, loi que nous n'avons pas faite, que nous avons subie, est contre la Monarchie. Le suffrage universel, qui est la loi du pays, loi que nous n'avons pas faite, que nous avons subie, est contre la politique de droite.

Faut-il donc essayer de rétablir la Monarchie par la violence ou de faire triompher par la violence une politique de droite?

Non, mille fois non.

La violence engendre la violence.

Les révolutions engendrent les coups d'Etat, qui sont les révolutions d'en haut. Les coups d'Etat, à leur tour engendrent les révolutions, qui sont les coups d'Etat d'en bas.

La révolution du 10 août a engendré le coup d'Etat du 18 brumaire.

Le coup d'Etat des ordonnances de juillet a engendré la révolution de juillet.

La révolution de février a engendré le coup d'Etat du 2 décembre.

Le coup d'Etat du 2 décembre, à son tour, a engendré la révolution du 4 septembre.

Ne nous arrêtons-nous pas enfin dans cette voie funeste, marquée à chaque étape par un coup d'Etat réagissant contre une révolution ou par une révolution répétant à un coup d'Etat?

Ne saurons-nous jamais vainqueurs, nous contenter du pouvoir que nous donne la loi, vaincus, nous incliner devant le pouvoir qu'institue la loi?

Nous sommes aujourd'hui la minorité; demain, nous pouvons être la majorité.

Minorité, respectons la légalité, pour avoir droit de la faire respecter quand nous aurons la majorité.

Respectons-la encore pour une raison: parce que la légalité est encore plus utile, en un certain sens, à la minorité qu'à la majorité.

La majorité n'a pas besoin de protection: elle est le nombre, c'est-à-dire la force. Elle saura toujours se protéger elle-même.

La minorité n'a qu'une protection, elle n'a qu'un ancre de salut:

N'étant pas le nombre, n'étant pas la force, il faut qu'elle soit le droit, il faut qu'elle soit la légalité.

Journal des Débats.

Nous sommes encore sous l'émotion du splendide discours de M. Gambetta; il ne nous appartient pas de le résumer à cette place. Comment cependant écrire, fût-ce seulement quelques lignes sur la politique du jour sans rendre hommage une fois de plus à cette grande et patriotique parole où nous avons senti vibrer l'âme de la République et de la France elle-même? M. Gambetta ne nous en voudra pas si nous disons que son éloquence a été singulièrement servie et soutenue par la cause même qu'il défendait; l'orateur a été égal à la cause, que pouvons-nous dire de plus? En lisant le discours de M. Gambetta, on s'assurera qu'il n'y a point d'exagération dans notre éloge.

Et maintenant, parlons de M. le duc de Broglie! Plus habile, plus élevé dans la forme que M. de Fourtoul, il n'a point été plus heureux. Il n'y a pas un seul passage de son argumentation, pas une seule de ses affirmations qui ne vienne se heurter contre le démenti brutal des faits, pas un de ses sophismes qui ne s'évanouisse à la seule lumière du bon sens, pas une de ses théories d'aujourd'hui qui ne soit la négation audacieuse de ses théories d'autrefois. En un temps où il nous a été donné malheureusement d'assister à tant de reniements éhontés, une palinodie de plus ou de moins ne serait point faite pour nous surprendre; nous n'en sommes plus à compléter les consciences légères qui se sont laissées balloter au vent de toutes les opinions et qui en sont arrivées à ne plus savoir où se retrouver elles-mêmes. Mais M. le duc de Broglie, c'est autre chose. Envers lui, nous avons le droit de nous montrer plus sévères. N'est-il pas un de ces mortels privilégiés qui ont la science infuse et qui ont trouvé en naissant, dans leur berceau, le trésor des doctrines immuables et le secret

de l'infaillibilité politique? N'est-il pas un de ces personnages qui se pavanent dans le pédantisme de leur supériorité morale sur les autres hommes, et qui se croient nés pour promulguer les lois de la raison et pour les imposer aux multitudes ignorantes? De tels personnages se devraient à eux-mêmes d'être invariables, de se respecter dans leur passé, de ne point mentir, dès qu'ils ont posé le pied sur la première marche du pouvoir, aux traditions de toute leur vie. M. le duc de Broglie n'a point compris cela! De toutes les conversions inattendues dont le spectacle a fait gémir la conscience publique, la sienne certes a été la plus étalante, la plus osée, disons le mot, la plus scandaleuse. Aujourd'hui, il a trouvé moyen de surenchérir encore sur l'audace de sa palinodie antérieure: il y a telle de ses phrases, dont on retrouvera le texte au *Journal officiel*, où il jette délibérément à l'eau la doctrine libérale tout entière. Il ne trouve plus que le respect scrupuleux des traditions parlementaires soit la meilleure sauvegarde d'un peuple libre. Il estime apparemment que ce sont là des règles géantes, bonnes à préconiser tant qu'on est dans l'opposition, mais dont il est permis de secouer le joug lorsqu'on est devenu le maître. De là à la doctrine césarienne, il n'y a plus qu'un pas: M. le duc de Broglie le franchira bientôt, si ce n'est déjà fait.

Nous engageons les membres libéraux du centre droit, nous invitons ces quelques hommes qui détiennent en ce moment dans leurs mains, non pas certes les destinées de la France (la France se saura toujours, fût-ce à elle toute seule), mais le dénouement pacifique de la crise pleine de périls où nous venons d'entrer, nous les invitons à mesurer du regard la longue et triste route qu'a parcourue M. le duc de Broglie depuis sa conversion. Celui-là n'a-t-il pas été jusqu'à ce jour leur conducteur, leur guide? Ne prétend-il pas l'être encore? Et voilà où il en est venu!

Temps.

Après le discours de M. Gambetta et lorsque l'émotion générale a été calmée, il s'est produit un incident très digne d'attention. M. Gambetta avait fait mention d'une circulaire ayant pour objet de mêler la gendarmerie à l'action électorale. Le ministre de la guerre, M. Berthaut, est venu, à la tribune, déclarer qu'il n'avait adressé aucune circulaire à la gendarmerie. Toute la gauche s'est immédiatement écriée que le ministre de la guerre n'était pas en cause, et M. Gambetta a fait connaître que l'auteur de la circulaire était non M. Berthaut, mais le chef d'escadron de la 4<sup>e</sup> légion M. Grandjacquet. M. le ministre de la guerre, ainsi dégagé, a cru cependant devoir ajouter que son intention formelle a toujours été de maintenir l'armée en dehors de toute espèce de discussion politique. Cette déclaration a soulevé, à gauche, un tonnerre d'applaudissements. Tous les députés de la gauche se sont levés et ont fait au ministre de la guerre une éclatante ovation. La droite est restée immobile et silencieuse. L'attitude et le langage de M. Berthaut ont été certainement le coup le plus cruel qui ait frappé M. de Broglie dans cette séance, où sa politique et sa personne ont reçu de si justes et de si dures atteintes.

La presse anglaise.

La proposition d'enquête sur les manœuvres électorales est approuvée par la presse anglaise.

Quelque sévère que soit ce jugement, il est bon de le connaître, pour qu'on sache ce que l'on pense en Angleterre sur nous.

Le *Times* dit:

« La Chambre des députés vient de faire un premier pas dans la voie du devoir.... La proposition d'enquête semble avoir été conçue dans le véritable esprit parlementaire. Rien ne doit être, en effet, plus cher à une Assemblée représentative que la liberté dans l'élection de ses membres. Si cette liberté n'est point assurée, la réputation de l'Assemblée peut être mise en question et son autorité peut toujours être contestée. La Chambre des députés a résolu avec raison de défendre cette garantie essentielle de la liberté nationale.... nous aurons vu la fin de toutes prétentions à laisser de côté la volonté de la nation, en vertu d'une prétendue mission de sauver le pays des erreurs de la liberté. »

Le *Times* ajoute qu'en présentant la proposition Albert Grévy, les républicains ont habilement choisi leur base d'opération. Ils auront d'abord à mettre en pleine lumière la conduite des ministres, et ensuite à faire peser sur qui de droit la responsabilité de cette conduite.

Le *Daily Telegraph*, feuille ministérielle, ne prend pas la peine d'établir la légitimité, évidente pour tout Anglais, de l'enquête parlementaire proposée. Il constate seulement que « la

majorité républicaine continue à opérer avec prudence. Elle reste dans les limites d'une scrupuleuse légalité, mais, avec cela, elle ne recule point devant une obéissance courageuse au mandat qu'elle a reçu. »

Voici l'appréciation que donne le *Daily News* de la proposition Albert Grévy, et son opinion sur ce qui adviendrait en Angleterre si, par impossible des ministres anglais s'étaient comportés comme le cabinet Broglie-Fourtoul:

« La Chambre des députés a commencé son œuvre dans un esprit qui sera apprécié et admiré par les Anglais. Aucun ministre, ayant commis la dixième partie des délits dont le duc de Broglie et ses collègues sont coupables, ne se serait jamais hasardé à se présenter devant un parlement anglais. Mais, qu'il l'eût fait ou non, la première heure de la session ne se serait point passée chez nous sans qu'un vote de défiance, sinon de censure et même davantage, ne fût provoqué par les chefs de la majorité. La Chambre des communes se serait réunie dans un état d'indignation foriense. Il y aurait eu une masse de pétitions sur les élections, et tous les membres qui auraient dû leur siège à une intervention officielle ou à une pression illégale, auraient été invalidés. »

ORIENT

Les Monténégrins bombardent Antivari du côté de la mer. Ils se sont emparés de tous les dépôts de vivres et ont occupés les magasins.

Un télégramme de Chakir-pacha, le nouveau commandant d'Orkhanie, annonce que lundi les Russes attaquant Nepole et Lubin du côté de la route de Plewna ont été repoussés perdant 150 hommes.

Le bruit court qu'un combat important aurait été livré à Plewna; mais par suite de l'investissement de Plewna, on a aucune nouvelle certaine au sujet des combats livrés autour de cette place. On ignore même pour combien de temps Osman-pacha a encore de vivres et de munitions. D'un autre côté, on croit que l'armée, organisée à Sofia, par Mehemet Ali, sera bientôt en état de se porter au secours d'Osman-pacha.

Paris, 18 novembre, 7 h. 1/2, s.

Une dépêche turque dit que les Turcs ayant été renforcés ont délogé le détachement de cavalerie russe qui avait occupé Berkowatz.

Méhémét-Ali-Pacha, après avoir inspecté Nich et Charkani, est retourné vendredi à Sophia.

Saint-Petersbourg, 18 novembre.

Une dépêche officielle annonce que les Russes ont pris d'assaut la ville de Kars, après un combat commencé hier soir et qui ne s'est terminé que ce matin à huit heures.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE.

Les jeunes Cabanès et Lescale du Lycée de Cahors, ont été reçus Bacheliers (Rhétorique) par la faculté de Toulouse, chacun le 1<sup>er</sup> de sa série, et le jeune Cabanès avec mention.

Une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe a été décernée par M. le Ministre de l'Intérieur à M. Bastide, François, cultivateur à Payrac: — a sauvé un homme sur le point de se noyer dans la Dordogne; — s'est distingué dans un incendie.

La session des conseils d'arrondissement s'ouvrira le lundi 17 décembre.

On pense que la session des conseils généraux s'ouvrira le 10 décembre. Elle aura pour objet principal la répartition des contributions directes.

Par ordre du ministre de la guerre, la dixième portion du contingent de la classe de 1875,

qui devait être renvoyée dans ses foyers dimanche 18 novembre, est maintenue sous les drapeaux jusqu'au 10 décembre prochain.

M. Charles Deloncle, notre compatriote, receveur d'enregistrement à Toulouse, vient d'être nommé secrétaire général de la Société des *félibres* de Toulouse qui reprend patriotiquement l'œuvre de Clémence Isaure, en remettant de nouveau en honneur, dans l'ancienne capitale du Languedoc, l'idiome populaire du pays, abandonné depuis si longtemps par l'Académie des jeux floraux.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Tholouze, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

Audience du 15 novembre.

Par suite d'un renvoi devant la cour d'assises du Lot, le rédacteur et le gérant du *Progrès de Villeneuve* comparaissent devant le jury pour délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres. MM. Chabrier avaient fait défaut devant la cour du Gars et avaient été condamnés à six mois de prison et 2000 fr. d'amende.

Le Jury du Lot ayant déclaré MM. Chabrier non coupables, la cour a prononcé leur acquittement.

Défenseur: M<sup>e</sup> Lurgioie.

Ministère public: M. Cénac, substitut.

Audiences des 15 et 16 novembre.

Les nommés Beffarat, Jean, âgé de 28 ans, Beffarat dit Joachim, 21 ans, demeurant à Cazillac, sont accusés d'avoir soustrait frauduleusement, pendant la nuit, à l'aide d'escalade, d'effraction dans l'intérieur.

Les malfaiteurs avaient transporté à 500 mètres environ dans la campagne, un petit meuble servant de secrétaire.

La rumeur publique désigna immédiatement les frères Beffaret.

Le Jury ayant rapporté de ses délibérations un verdict affirmatif, Beffarat, Jean, a été condamné à dix ans de travaux forcés et dix ans de surveillance de la haute police; Beffarat dit Joachim, à huit ans de réclusion et dix ans de surveillance.

Ministère public: M. de Bellegarde substitut.

Défenseur: M<sup>e</sup> Lagarrigue.

Le projet de la loi du Gouvernement sur le rengagement des sous-officiers est distribué aux députés.

Il porte que les sous-officiers admis à rengager toucheront une gratification de 600 fr. pour chacune des quatre premières années; en outre, après neuf ans de service, la haute paie des sous-officiers sera élevée à 50 centimes et après douze ans de service ils auront droit à une pension de retraite proportionnelle.

Nous pensons rendre service à tous nos lecteurs, et principalement aux chasseurs, en leur indiquant un procédé simple et peu coûteux pour rendre le cuir imperméable à l'eau.

On sait que le mélange de soif et d'huile de lin donne déjà, à cet égard, d'excellents résultats; mais on obtient un succès certain en opérant de la manière suivante: on chauffe à feu doux un litre d'huile de lin, à laquelle on ajoute cent vingt-cinq grammes de suif, quarante-six grammes de cire et trente-deux grammes de résine, en agitant avec une spatule en bois pour bien effectuer le mélange. On applique sur le cuir, au moyen d'une brosse, le mélange encore chaud, et le cuir, sans rien perdre de sa souplesse, devient totalement imperméable à l'eau.

LA PHILLOXERA ET LES VIGNES AMÉRICAINES

DANS LE LOT

Monsieur le Rédacteur,

Dans la discussion qui s'est élevée dans les colonnes de votre journal, au sujet des plans américains, entre MM. Léon Vialard, Laur et Pagès-Duport, mon nom a été mis en avant avec une courtoisie que je me plais à reconnaître et dont je remercie vivement les auteurs; mais M. Pagès-Duport, en particulier, a avancé des assertions et a prêté aux partisans des vignes américaines des idées



que je puis me dispenser de relever dans l'intérêt de la vérité et pour l'avenir de notre viticulture, à laquelle nous sommes tous, du reste, également attachés et que nous voudrions préserver de la ruine qui la menace, quoique par des moyens différents.

Je suivrai pas à pas les arguments de l'honorable ancien député, et je m'efforcerais d'y répondre, non par des affirmations et des hypothèses, ce qui ne ferait rien avancer la question, mais autant que possible par des observations positives et des faits avérés.

Et d'abord, est-il bien vrai que l'introduction des plants américains dans un pays « y impose, en quelque sorte le phylloxera. » Mais alors, comment se fait-il qu'il y ait en France pas mal de viticulteurs, que je pourrais citer, qui ont des vignes américaines sans avoir le phylloxera ? Et comment s'expliquer qu'on ait pu importer impunément des vignes du Nouveau monde dans notre vieille Europe jusqu'en 1865 ? M. Pagès-Duport croit-il que, si l'introduction du puceron se produisait avec la certitude qu'il semble admettre, il y eut un seul partisan de cépages exotiques assez peu soucieux de ses intérêts, sans parler de ceux d'autrui, pour travailler de gaieté de cœur à la perte de son vignoble, et peut-être à une ruine complète ? Non, il n'est pas vrai qu'on introduise fatalement le loup dans la bergerie avec les plants américains. Mais il y a une distinction à faire. Si vous parlez des plans enracinés, vous avez raison, et je les proscriis comme vous. Mais quant aux simples boutures, tout prouve qu'il n'y a aucun danger en employant certaines précautions. Du moment, en effet, que le phylloxera ne se trouve que sur les racines ou sur les feuilles, il ne saurait y en avoir sur les sarments destinés aux boutures. Il en est de même des œufs du puceron. MM. Boiteau et Balbiani ont bien démontré que le phylloxera sexué dépose ses œufs sur la partie aérienne de la souche, mais c'est toujours entre deux écorces, une jeune et une vieille, c'est-à-dire sur du bois d'au moins deux ans. Par conséquent, avec les boutures de l'année, sans crochet de vieux bois à la base, on est à l'abri du phylloxera. Et si ces précautions paraissent insuffisantes, et si on doute des observations des savants, ne peut-on pas plonger les plants suspects dans un bain insecticide ou bien tout simplement les faire séjourner pendant cinq minutes dans de l'eau à 45°, comme l'a recommandé M. Balbiani, ce qui détruira infailliblement à la fois les œufs et les pucerons qui auraient pu s'égarer sur les boutures ?

Et maintenant que penser de cette opinion qui veut que, parce que le plant américain nous a donné la maladie il faille le chasser en quelque sorte et le proscrire de nos cultures ? Mais si le remède est à côté du mal, si ces vignes résistent aux piqûres du phylloxera et continuent à pousser vigoureusement malgré ses atteintes, pourquoi leur garder rancune et nous priver des services qu'elles peuvent nous rendre ? Le mal est fait malheureusement ; il n'y a plus à revenir là-dessus. Il faut en prendre son parti, et si nous ne pouvons combattre victorieusement notre ennemi, il faut du moins nous arranger pour vivre au mieux possible avec lui.

Est-ce à dire pour cela que nous proposons de remplacer dorénavant et déjà nos cépages par les vignes américaines et « d'arracher de nos propres mains les vieilles souches que nos pères ont plantées ». Mais jamais, que je sache, personne n'a avancé pareille énormité, et il n'est pas difficile d'avoir raison de ses adversaires quand on leur prête de telles idées.

Ce que nous voulons avec tous les partisans des vignes américaines, ce que nous avons demandé, en plusieurs circonstances, tant à la Société agricole et industrielle du Lot qu'à la commission du phylloxera, c'est la création d'une vigne d'essai où les cépages du Nouveau monde seraient étudiés dans leurs rapports avec notre sol, notre climat, nos besoins, etc. ; c'est la liberté pour les viticulteurs d'initiative ou envahis déjà par le phylloxera de lutter contre le fléau par tous les moyens préconisés jusqu'ici, aussi bien par les plants américains que par les insecticides. Ce que nous voudrions, c'est que, au lieu de continuer à faire les nouvelles plantations avec les plants indigènes qui sont probablement destinés à périr dans un court délai, on commençât dès à présent à en faire quelques-uns sur divers points de notre territoire avec les plants étrangers, afin que, lorsque le jour serait venu de recourir à cette dernière ressource, chacun fut fixé sur leur valeur relative et sûr à quelles variétés il faudrait s'adresser. Sera-ce le moment, en effet, de faire des essais et des tâtonnements, longs et coûteux, quand nos vignes seront détruites, que nos populations seront dans la gêne et la misère, et que chaque jour de retard augmentera les souffrances de nos malheureux compatriotes ? Nous répondra-t-on qu'on les étudie ailleurs et que nous profiterons de l'expérience des autres ? Mais quel est le vigneron qui ne sait pas qu'un cépage parfait dans un département, laisse parfois beaucoup à désirer dans un département voisin ? Ne voit-on pas tous les jours les variétés d'un canton, d'une commune donner de mauvais résultats dans les cantons et les communes limitrophes, et dans la même vigne, n'arrive-t-il pas souvent que l'on soit obligé de changer le plant, suivant que le sol est sec ou humide, argileux ou sablonneux, en coteau ou en plaine ? Comment veut-on, après cela, que l'expérience du Languedoc puisse nous servir ? Nous avons eu la curiosité de cultiver chez nous leur fameux plant, l'aramon,

celui qui leur donne ces quantités immenses de vin dont ils inondent le commerce ; nous n'en avons retiré que des résultats déplorables à tous les points de vue.

Il est donc indispensable que l'expérience se fasse sur notre territoire, pour qu'on puisse compter sur elle. Ces plantations américaines que nous recommandons auront encore cet avantage de fournir en abondance des boutures, pour renouveler nos vieilles vignes, s'il y a lieu, de combler dans une certaine mesure le vide immense que le terrible puceron ne manquera pas de faire dans notre production vinicole et de diminuer par conséquent un peu les conséquences de nos désastres.

Mais, me dit-on, vous n'êtes même pas sûr de la résistance des plants américains et chaque jour on en voit dépérir sur lesquels on avait basé de grandes espérances. Quant à leurs vins, ils sont détestables ; ils ont un goût de renard qui révolte nos palais français et ils manquent de solidité pour supporter les chaleurs et les voyages. Voyons ce qu'il y a de vrai dans toutes ces assertions. Il ne nous en coûte nullement de reconnaître que quelques cépages, comme le concord, le chuitou que l'on avait cru d'abord résistants, faute d'expérience, succombent aux atteintes du phylloxera. Mais il y en a d'autres qui se trouvent en présence du puceron depuis dix à douze ans, soit à Roque-maure (Gers), soit à Bordeaux et qui n'ont encore manifesté aucun symptôme de souffrance ou d'affaiblissement. Cette expérience n'est-elle pas concluante et pourra-t-on nous dire combien il faudra encore d'années aux sceptiques pour que la certitude entre dans leur esprit. Dans les départements du Midi, on plante tous les jours des *estivalis* et quelque *cordifolias* en plein foyer phylloxérique concurremment avec des variétés françaises, et tandis que nos cépages ont de la peine à vivre plus d'un an, les vignes étrangères végètent avec vigueur et se comportent comme si elles n'étaient pas phylloxérées. De plus, la science est venue corroborer les données de la pratique en montrant que ces vignes avaient une composition et une structure différentes, ce qui prouve que leur immunité tient à leur nature et à leur constitution, que par conséquent elle est indépendante du milieu où elles vivent et qu'on peut la considérer comme absolue et indéfinie.

D<sup>r</sup> REY.

(A suivre.)

Depuis quatre jours la température s'est sensiblement refroidie. Le vent est tourné au nord et les gelées du matin sont assez fortes. Le thermomètre remonte pendant la journée. Dans la matinée et le soir, le ciel est couvert de brouillards.

L'Ere Nouvelle de Tarbes dit qu'on aperçoit en ce moment les pics des Pyrénées couverts d'une neige abondante, tombée au commencement de cette semaine, pendant une tempête qui n'a pas duré moins de vingt-six heures.

Le temps c'est rajouci aujourd'hui et la pluie tombe à Cahors.

On nous écrit de Bourg-de-Visa, le 16 novembre 1877 :

UNE INTÉRESSANTE DÉCOUVERTE

Permettez-moi de vous faire part de l'heureuse découverte qui vient d'être faite dans le village de Saint-Romain, canton de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne).

Des fouilles récemment pratiquées dans un champ, viennent de mettre en lumière les restes d'une splendide villa romaine, qui dut être autrefois l'asile du luxe et de la puissance. A peine commencées, ces fouilles ont déjà fait découvrir de nombreuses pièces de monnaie appartenant aux règnes d'Adrien, de Constantin, etc., etc., des fragments nombreux de colonnes et de marbres de différentes couleurs, des murs peints à fresque, une grande quantité de chambres, de grandes salles ayant servi probablement aux réunions de famille, et enfin une ravissante mosaïque de 80 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, aussi remarquable sous le rapport du dessin, que sous celui de la composition.

A côté de cette demeure de l'opulence, s'élève de modestes réduits où le travail devait s'exécuter par les mains de l'esclave, qui devait remplir toutes les fonctions et exercer tous les métiers.

Quoique plus de 1600 ans se soient écoulés depuis la disparition de cette villa, il semble qu'elle ait été abandonnée la veille, tant les objets retrouvés sont dans un parfait état de conservation. Il faut espérer, Monsieur le Rédacteur, que les recherches qui vont continuer, donneront bientôt au monde savant la joie de

posséder non-seulement une idée plus nette et plus positive de la manière de vivre des anciens, mais encore de toutes les ressources qu'ils employaient pour embellir leur existence. Il faut espérer, qu'après avoir frayé le chemin à de nouveaux conquérants, qui peut-être eussent reculé devant les cailloux et les ronces que nous avons essayé d'écartier, il nous sera permis d'avoir encore de plus grandes richesses.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>
Rhétorique.	Histoire.	Combarieu ; Valat.	
Seconde.	Mathématiques.	Taillade ; Delpech.	
Troisième.	Vers latins.	Maratuech ; Rossignol.	
Quatrième.	Allemand.	Tinel ; Castagné.	
Cinquième.	Histoire.	Bergon ; Mercié.	
Sixième.	id.	Gaston ; Valade.	
Septième.	Allemand.	Gaston ; Bénéch.	
Huitième.	id.	Combes ; Vieussens.	
COURS SPÉCIAUX.			
2 <sup>e</sup> année.	Physique.	Dajeau ; Moullérat.	
1 <sup>re</sup> année.	Comptabilité.	Magot ; Mention.	
Année prép.	Histoire.	Gayet ; Sales.	
Math. élément.	Mathématiques.	Mouréze ; Desbans.	
Math. préparat.	Lettres.	Barbier ; Couture.	
CLASSE PRIMAIRE.			
1 <sup>re</sup> division.	Catéchisme.	Manhiabal ; Bénéch.	
2 <sup>e</sup> division.	id.	Gratacap ; Ségol, F.	
3 <sup>e</sup> division.	id.	Vargues ; Mendaille.	
4 <sup>e</sup> division.	id.	Pinel ; Besse.	

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Pour la chronique locale : A. Layou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

SÉNAT.

Séance du 19 novembre.

La séance est ouverte à deux heures un quart. M. le président. — Aux termes de l'article du règlement, aucune protestation ne s'étant élevée sur l'élection des sénateurs inamovibles, à laquelle le Sénat a procédé dans sa séance du 15 novembre dernier, MM. le général de Chabaud-Latour, le comte A. Greffulhe et Lucien Brun sont proclamés sénateurs inamovibles.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Audren de Kerdrel sur les mesures que le gouvernement compte prendre au sujet de l'enquête ordonnée par la Chambre des députés.

La parole est à M. Audren de Kerdrel. (Mouvement d'attention.)

M. Emmanuel Arago. — Je demande la parole pour proposer au Sénat la question préalable. C'est au nom des trois groupes de la gauche du Sénat que je viens faire la demande. (Mouvement.)

Nous pensons que cette interpellation est absolument inconstitutionnelle, et il suffit pour le prouver de se rappeler les termes de cette interpellation et notamment ceux-ci : Quelles mesures il compte prendre au sujet de l'enquête ordonnée par la Chambre des députés.

Je constate tout d'abord que notre honorable président s'est ému des termes de cette interpellation, et ne l'autorise qu'après avoir reçu les explications de M. Audren de Kerdrel.

M. le président avait nettement affirmé cette vérité constitutionnelle, qu'une Chambre ne peut apprécier les actes d'une autre Chambre.

Voyons si, d'après ces déclarations de notre honorable président, l'interpellation est constitutionnellement recevable.

Quand on interpelle le gouvernement, nous entendons par ce mot le ministère, sur les mesures qu'il prendra au sujet de l'enquête ordonnée, on a à se demander si cela est possible, et le bon sens répond : Non ! (Très-bien ! à gauche.)

Je ne viens pas faire un discours ; c'est donc en deux mots que nous examinerons la question, rien que par son interprétation :

L'honorable M. Audren de Kerdrel affirme que le vote de la Chambre des députés paraît anormal. Or, rien que cela, l'honorable M. Audren de Kerdrel n'a pas le droit de le laisser entendre. (Vif mouvement d'approbation à gauche.)

On répond qu'il s'agit de conseiller des mesures aux successeurs du ministère ; mais moi je dis que M. le duc de Broglie n'a en aucune façon le droit de toucher devant le Sénat au vote de la Chambre des députés. (Très bien ! très-bien ! à gauche et au centre.)

Il nous semble qu'il faut empêcher l'ouverture de ce débat. Je n'ai la volonté ni le désir de scruter les intentions de personne, mais je dois dire que pour nous, si nous repoussons ce débat, nous n'avons pas d'autre motif que le respect de la loi et notre désir

d'éviter des conflits entre les pouvoirs de l'Etat. (Applaudissements à gauche. — Rires à droite.)

M. De Kerdrel. — On pourrait appeler notre temps le temps des surprises, mais je n'en ai jamais éprouvé de plus vive qu'aujourd'hui, alors que je vois les libéraux venir étouffer le droit d'interpellation. (Applaudissements à droite.)

Le droit d'interpellation a été exercé, à Bordeaux, dans des circonstances que je ne veux pas rappeler. Je me bornerai à dire que l'exercice de ce droit fut accueilli d'une manière très défavorable.

Il fut défendu par l'orateur qui se trouve en ce moment à la tribune, et il fut appuyé par les membres de la gauche. Je ne m'attendais pas à être ainsi récompensé aujourd'hui. (Interruption à gauche.)

Un sénateur. — L'interpellation est-elle constitutionnelle ? Voilà la question. (Adhésion à gauche.)

M. Audren de Kerdrel. — M. Arago annonce que je vais qualifier d'une façon anormale l'acte de la Chambre des députés. Avant tout, il me semble que notre honorable collègue aurait dû attendre quelle qualification j'emploierai. (Rires et approbation à droite.)

En tout cas, il me semble qu'on montre bien des susceptibilités à l'égard de la Chambre des députés et qu'on n'en montre pas autant pour le Sénat à la Chambre des députés. Cependant, on se montre très facile dans les hypothèses sur le Sénat et on n'a pas hésité à porter à son sujet le nom de Convention, de Convention blanche.

On va même au-delà des hypothèses et on attaque les choix que nous faisons.

Au reste, la question posée va plus haut que ma personne : elle s'élève jusqu'à notre président.

Après une conversation particulière que j'ai eue avec lui, il a jugé, après mes explications, que l'interpellation était conçue dans des termes réguliers. (Vive adhésion à droite.)

M. le président avait consciencieusement circonscrit les termes du débat. J'ai fait tous mes efforts pour n'en pas sortir, et je croisais faire injure au Sénat en insistant davantage avant son vote. (Vive approbation à droite.)

M. le président. — Il y a une demande de scrutin.

Il est procédé au scrutin.

Nombre de votants.....	285
Majorité absolue.....	143
Bulletins blancs.....	130
Bulletins bleus.....	455

La question préalable est repoussée. (Mouvement.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 2 h. 30, soir.

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. Dufaure, est repoussé par 453 voix contre 136.

Paris, 3 h., soir.

L'ordre du jour de M. de Kerdrel, modifié ainsi qu'il suit, a été voté par 454 contre 130.

« Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement et résolu, conformément aux principes conservateurs qu'il a toujours soutenus, à ne laisser porter aucune atteinte aux prérogatives de chacun des pouvoirs publics, passe à l'ordre du jour. »

Paris, 20 nov., 4 h., soir.

Le Journal officiel annonce que le Maréchal a accepté la démission des ministres.

Le nouveau Cabinet ne sera connu que demain ou après-demain.

ETUDE de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

de jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quatorze novembre courant, la dame Jeanne Adélaïde Rouch, sans profession, habitante et domiciliée de la commune d'Anglars-Juillac, a été séparée de biens d'avec le sieur Antoine Bouzagnet, son mari, propriétaire, domicilié de ladite commune.

Pour extrait certifié véritable : Fait à Cahors, le dix-neuf novembre, mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant, Signé : DELBREIL.

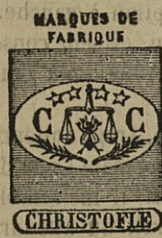
Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layou.



# Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

## ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE



ORFÈVRENERIE ARGENTÉE ET DORÉE par les Procédés électro-chimiques — ORFÈVRENERIE D'ARGENT — Galvanoplastie — RÉARGENTURE

COUVERTS ARGENTÉS SUR METAL BLANC Manufacture à Paris, rue de Bondy, 56

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, ainsi que les fausses dénominations, nous prions instamment les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom de CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, les marques de fabrique dessinées ci-contre. Christofle et C<sup>o</sup>. — Nos Représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, frères, bijoutiers-orfèvres.

EXPOSITIONS UNIVERSELLES — PARIS 1855 — GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR — LONDRES 1862 — DEUX MÉDAILLES — PARIS 1867 — HORS CONCOURS (Membre du jury)



## CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	10 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

## ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

# HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE | DEUXIÈME JOURNÉE  
**LE GUET-APENS | LA LUTTE**

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

## L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION. — Deuxième ÉDITION. — Comprendant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle. — Comprendant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS | UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année. Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris. Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

## AVIS

# CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES  
A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches,

## Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

## PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

# MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. | PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

GUERRE AUX AFFECTIONS NERVEUSES GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la



Plus de névralgies Plus de maux de tête C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



## M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

## HAFFNER PIERRE

BREVETÉ S. G. D. G. (31 MÉDAILLES D'HONNEUR)  
10, 12 et 14, PASSAGE JOUFFROY, 10, 12 et 14  
Fabrique, 4, rue Buffault, Paris.

## COFFRES-FORTS TOUT EN FER

coudée aux quatre angles, à double parois remplies de matières réfractaires, munis d'une nouvelle combinaison invisible, déjouant toute indiscrétion.

## COFFRES-FORTS TOUT EN FER

recouverts d'ébénisterie en tout genres, pour chambres à coucher, salon, etc.

Serrures de Précision. — Serrures pour Bâtimens.

ENVOI FRANCO DE DESSINS ET PRIX COURANTS

## LA REGLISSE SANGUINEDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien

EAUX ARSÉNICALES DE LA

## BOURBOULE

GRANDE SOURCE

## PERRIÈRE

(PROPRIÉTÉ COMMUNALE)

Température 60° cent. Arsénic 13 millig. par lit. Anémie, Lymphatisme, Scrofule, Maladies de poitrine, des os, de la peau, Fièvres intermittentes, etc. Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi

SAVON ROYAL de THRIDACE

de VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Bureaux : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre. Dépôt chez tous les marchands d'eaux-minérales, droguistes et pharmaciens.

LE MONITEUR

## VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS Siège social, 46, rue Laffitte, Paris. 1 FRANC Public immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs. 52 AN NOMBRES Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers. On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte. Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

## PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls : 1,50. Se défier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



## MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes.